

LA ROUMANIE ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE 1871-1900

Constantin BUȘE¹

Rezumat. *Factori legați de politică internă, dar cu deosebire de politică externă au determinat poziționarea României în relațiile sale cu Marile Puteri în ultimele trei decenii ale secolului al XIX-lea. Dacă, până la 1871, România a găsit la Napoleon III un sprijin politic și diplomatic important, dispariția Imperiului și instaurarea celei de a III-a Republici au reprezentat evenimente care au modificat radical politică Franței față de România, chestiunile privitoare la Europa Orientală fiind trecute în plan secundar în cadrul politicii externe franceze. Lipsa de interes și indiferența pe care delegația franceză a manifestat-o la Congresul de la Berlin față de statul român, precum și teama românilor față de politică expansionistă, agresivă a Rusiei au condus la apropierea României de Austro-Ungaria și de Germania, ceea ce s-a soldat cu încheierea tratatului de alianță cu Monarhia dualistă, în octombrie 1883, tratat la care a aderat, imediat, Germania. Vreme de trei decenii, relațiile comerciale româno-franceze au diminuat progresiv, Franța pierdea teren în domeniile politic, financiar și comercial în relațiile sale cu România, poziția Germaniei nu înceta să se consolideze și, în cele din urmă, să devină dominantă.*

Resume. *Des facteurs liés à la politique intérieure, mais surtout à la politique extérieure ont déterminé le positionnement de la Roumanie dans ses relations internationales avec les Grandes Puissances européennes pendant les trois dernières décennies du XIX-e siècle. Si jusqu'en 1871, la Roumanie avait trouvé en France de Napoleon III un appui politique et diplomatique important, la disparition de l'Empire et l'événement de la III-e République ont déterminé le changement radical de la politique de la France à l'égard de la Roumanie, les questions relatives à l'Europe Orientale étant reléguées au plan secondaire de la politique extérieure de la France. Le manque d'intérêt, l'indifférence, la froideur que les gouvernements de Paris ont manifesté à l'égard de la Roumanie, abandonne lors du Congrès de Berlin, ainsi que d'autres gestes peu amicaux envers l'Etat roumain et l'appréhension de ce dernier devant la politique expansionniste et agressive de la Russie, favorisèrent le rapprochement de la Roumanie de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne. Le Traité et l'alliance avec Vienne – Budapest, signé en octobre 1883, et immédiatement par l'Allemagne, a constitué la base de la politique extérieure de la Roumanie jusqu'au déclenchement de la Première Guerre Mondiale.*

Des facteurs liés à la politique intérieure, mais surtout à la politique extérieure ont déterminé le positionnement de la Roumanie dans ses relations

¹Prof. univ. Dr., Université de Bucarest, Membre correspondant de l'Académie des Scientifiques de Roumanie.

internationales avec les Grandes Puissances européennes pendant les trois dernières décennies du XIX^e siècle.

Si jusqu'en 1871, la Roumanie avait trouvé en la France de Napoléon III un appui politique et diplomatique important, la défaite subie par cette dernière dans la confrontation militaire avec la Prusse, la disparition de l'empire, de son créateur et/ou l'avènement de la 3^e République sont autant d'événements qui déterminèrent le changement radical de la politique de la France à l'égard de la Roumanie. Ce pays, que les Roumains aimaient et considéraient en tant que modèle se vit obligé de se concentrer sur la guérison de ses propres blessures, souffrances et difficultés.

Pendant une bonne partie de la période étudiée, soit près d'une quinzaine d'années, la France et l'Allemagne manifestèrent à l'égard de la Roumanie une attitude contradictoire, qui passa de la compréhension, parfois même à l'appui, puis à l'indifférence, le désintéressement et même l'hostilité.

C'est par l'aide de Napoléon III et avec l'accord de principe du chancelier Otto von Bismarck que le prince régnant Carol occupa le trône d'Alexandru Ioan Cuza. Bismarck encouragea Carol d'accepter l'offre de Bucarest, sans lui cacher pour autant qu'« aucun appui n'était à espérer de la part de la Prusse, qui ne pouvait se permettre une politique nuisant aux intérêts de l'Empire russe »¹.

Carol avait tenté de gagner la sympathie et l'appui de Bismarck, et pour ce faire, il entreprit plusieurs démarches directes et indirectes. Il mit fin, par exemple, à la Mission militaire française sollicitée dans les Principautés Roumaines par Alexandru Ioan Cuza, pour la remplacer par une équipe de formateurs militaires prussiens. Il obtint également auprès de Bismarck que les jeunes officiers roumains méritants poursuivent leur instruction dans les écoles militaires prussiennes².

A la fin de l'année 1867, Bismarck envoya à Bucarest un ministre et un conseiller, décision qui signifiait son intérêt pour le contrôle permanent de la situation dans les Principautés Roumaines.

L'attitude du prince régnant Carol, qui s'était proposé de représenter les intérêts allemands en Roumanie n'était pas aussi aisée à comprendre; son sens pratique aidant, il finit par devenir un administrateur des conceptions politiques de Bismarck³.

Son père, Anton Carol de Hohenzollern lui conseillait de « promouvoir une politique prudente envers la France », en argumentant que la Roumanie « avait besoin de la France plus que des autres puissances »⁴.

En juillet 1870, le ministre des Affaires Etrangères roumain Petre P. Carp, conservateur et philo-allemand avait déclaré : « Nos intérêts et nos sympathies se trouvent là où flotte le drapeau de la France »⁵.

L'historien et homme politique Adolphe Thiers avait affirmé en août 1870 devant un diplomate roumain : « Votre pays m'intéresse de tous points de vue⁶. » Elu premier président de la 3^e République Française, Thiers ne maintint pourtant pas l'ouverture qu'il avait exprimée auparavant.

Un mois après cette déclaration, l'ambassadeur de France à Constantinople, reconnaissant la sympathie constante et l'attachement sincère des Roumains envers son pays, affirma que « parmi tous les pays que la France avait comblé de sa bienveillance, la Roumanie seule avait montré sa reconnaissance et exprimé ouvertement sa sympathie prononcée et profondément ressentie. La France considéra ce spectacle avec émotion. La Roumanie mérite largement son indépendance. »⁷.

Mais, comme nous l'avons constaté, les questions relatives à l'Europe orientale furent releguées au plan secondaire de la politique extérieure de la France, dont l'attitude envers « sa petite sœur » fut indifférente, et assez souvent hostile. Le traitement réservé à la demande de Bucarest, qui sollicitait à Paris un appui pour l'obtention de l'indépendance de la Roumanie constitue un exemple en ce sens.

Compte tenu de la position nouvelle de la Roumanie dans la crise orientale déclenchée en 1875, et dans les conditions où le gouvernement de Bucarest, sollicité par Vienne, avait conclu une convention commerciale avec l'Autriche-Hongrie, le duc de Decazes, ministre des Affaires Etrangères de la France, avait déclaré à l'envoyé spécial du gouvernement roumain Ion Ghica : « En fait, vous êtes indépendants, vous avez toutes les prérogatives d'un Etat souverain, vous menez votre propre politique intérieure, et vous signez des traités avec les puissances européennes⁸. »

Quelques mois plus tard, lors de la proclamation de l'indépendance de la Roumanie, le duc de Decazes exprima une opinion hostile envers ce geste des Roumains.

Paradoxalement, jusqu'en 1878, les documents diplomatiques français continuèrent à désigner la Roumanie en tant que territoire ou province de l'Empire Ottoman. Lors de la proclamation de l'indépendance, le duc de Decazes avait déclaré que cette déclaration laissait la France indifférente; il continua à marquer sa réserve à ce sujet, en critiquant les autorités roumaines pour avoir commis des « imprudences » qui aurait pu donner lieu à des conséquences peu souhaitables ou graves, puisque les traités internationaux n'étaient pas respectés⁹. En abandonnant toute tournure diplomatique, le duc de Decazes affirma: « Nous ne pouvons que

regretter cette démarche imprudente qui ne nous convient pas, et dont nous essayons, en ce moment, de préciser concrètement les conséquences ultérieures.¹⁰ »

L'opinion de Decazes était très probablement influencée par les rapports de son consul à Bucarest, Debains, qui estimait que la Déclaration d'indépendance de la Roumanie « n'était pas un de ces actes sérieusement médités, qui répondent au sentiment de prise de conscience d'une nation¹¹ ». En se trompant profondément, le diplomate français appréciait l'événement du 9 mai 1877 comme résultat d'une « intrigue parlementaire », et non pas comme un acte de la volonté nationale.

En minimisant les victoires de cette armée et l'héroïsme des soldats roumains, le Consul Debains pensait que l'intervention de l'armée roumaine dans le camp russe était une erreur.

L'attaché militaire français, le colonel Gaillard n'était pas du tout de cet avis. Le fait d'avoir exprimé des louanges à l'adresse des soldats roumains lui valut les accusations de ne pas respecter la politique de neutralité de la France envers les Etats belligérants, et d'avoir outrepassé son rôle de médiateur entre les Roumains et les Russes. Pour les troupes roumaines, le colonel Gaillard devint un personnage légendaire, et son comportement correct, ainsi que ses services furent récompensés avec l'*Etoile de la Roumanie*¹².

Waddington, le successeur du duc de Decazes dans la fonction de ministre des Affaires Etrangères avait décidé de mettre fin à la mission du colonel Gaillard. Sur sa demande, ce dernier fut rappelé le 29 janvier 1878, car la France devait « plus que jamais (...) garder sa position de neutralité dans cette guerre¹³. »

A travers des contacts directs, des notes, et des mémoires, les autorités roumaines avaient transmis au gouvernement français leur mécontentement, et leur opposition à l'égard des stipulations du Traité de San Stefano, qui prévoyait, entre autres, l'incorporation de la Bessarabie à l'Empire Russe. Les rapports du consul Debains font également état de cette situation. Le 15 mars 1878, le représentant de la Roumanie à Paris, Callimachi-Catargi, rendait compte à Mihail Kogalniceanu du mémoire qu'il avait soumis à Waddington au sujet des « doléances des Roumains », afin de solliciter son intervention « pour recourir à la justice des Puissances »¹⁴.

Celles-ci, réunies en juin – juillet 1878 à l'occasion du Congrès de Berlin, ne prirent pas en compte les souhaits des Roumains. Comme on le sait, les Puissances demandèrent en échange de la reconnaissance de l'indépendance de la Roumanie une modification de la Constitution, afin de résoudre certaines questions de nature intérieure, et notamment la situation des Juifs. Cette initiative appartient au chef de la diplomatie française, Waddington, qui proposa l'égalité en

droits de tous les citoyens, quelque soit leur religion. Sa proposition fut approuvée par toutes les Grandes Puissances présentes à ce conclave européen.

Lors de ce congrès, la Russie perdit certains avantages qu'elle avait gagnés sur l'Empire Ottoman à San Stefano, et son mécontentement endommagea sérieusement ses relations avec les autres Grandes Puissances. L'Angleterre, concentrée sur son vaste empire, qui constituait la préoccupation essentielle de sa diplomatie, poursuivait néanmoins ses intérêts européens tout en demeurant en retrait, comme à son habitude, et ce pays obtint quelques avantages. La France, encore affaiblie, et humiliée, était isolée par la politique diplomatique de Bismarck, qui lui suggérait, ou l'encourageait à continuer ses conquêtes coloniales en Asie et en Afrique.

Dans ce contexte, Bismarck décida de se rapprocher de l'Autriche-Hongrie. En 1879, une alliance fut conclue entre les deux empires qui s'engageaient à s'accorder une assistance mutuelle dans le cas d'un conflit avec la Russie ou avec la France.

Vaincue par la France dans la guerre économique qui visait le contrôle de la Tunisie, l'Italie se jeta dans l'alliance avec l'Autriche-Hongrie, en contribuant ainsi à la constitution du premier bloc politico-militaire du continent, la Triple Alliance.

Le manque d'intérêt, l'indifférence, la froideur que la France manifesta à l'égard de la Roumanie abandonnée lors du Congrès de Berlin, ainsi que d'autres gestes peu amicaux envers l'Etat roumain, et l'appréhension de ce dernier devant la politique expansionniste agressive de la Russie favorisèrent le rapprochement de la Roumanie de l'Autriche-Hongrie, et de l'Allemagne. Mais cette option fut retenue seulement à la suite de la pression d'une décennie d'indifférence, d'ignorance et de désistement de la part de Berlin, d'abus commerciaux de la part de Vienne et de Budapest.

Pendant une décennie, les relations entre la Roumanie et l'empire de Wilhelm II furent anémiées, tendues et peu équitables. L'*Affaire Strousberg*, une escroquerie imputable à quelques hommes d'affaires allemands impliqués dans la construction des chemins de fer roumains, constitue l'exemple le plus rétentissant en la matière. Reuss, l'ambassadeur de l'Allemagne à Saint-Petersbourg, mentionnait dans un rapport adressé à Bismarck la réponse donnée à la question de Gorceakov sur la politique de la Prusse à l'égard de l'Etat roumain : "L'existence de la Roumanie n'est pas de l'ordre des intérêts allemands... Par conséquent, les sentiments de parenté envers la personne du prince Carol de Hohenzollern ne peuvent exercer aucune influence sur la politique de Sa Majesté. Nous n'étions pas en position d'avoir de la sympathie pour le peuple roumain et le maintien du règne du prince Carol nous est, pour cette raison, entièrement indifférent"¹⁵. Dans

une lettre adressée à Carol en janvier 1871, le souverain de la Prusse employait à peu près les mêmes mots humiliants pour la Roumanie¹⁶.

En automne 1870, le consul français à Bucarest écrivait que le prince Carol aurait patronné la concession de la construction d'un vaste réseau ferré à des capitalistes allemands représentés par le dr. Strousberg. Cette affaire avérée onéreuse et dommageable pour l'Etat roumain marqua de manière négative les relations roumano-allemandes. Le chancelier Bismarck fit usage de son influence pour exercer des pressions et des menaces à l'adresse de la Roumanie, en mettant ainsi Carol en une posture humiliante.

Lors du Congrès de Berlin, Bismarck mit en avant la question des droits des Juifs en Roumanie afin de résoudre la demande des cercles financiers allemands qui souhaitaient que l'Etat roumain rachète la concession des voies ferrées. Le représentant diplomatique de la Roumanie dans la capitale allemande, Vârnăv Liteanu, avait été informé par le chancelier que "dans l'éventualité où Ion C. Brătianu trouvait avec le Parlement une solution pour le problème des chemins de fer, il pouvait compter sur l'aide de l'Allemagne pour éloigner tout obstacle qui empêcherait Londres ou Paris de donner leur accord pour la reconnaissance de l'indépendance ou pour d'autres questions"¹⁷. Pour trouver une solution favorable aux hommes d'affaires allemands, Bismarck est allé jusqu'à s'adresser directement au gouvernement ottoman, en refusant ainsi pour un temps de reconnaître le droit de la Roumanie de correspondre directement avec les chancelleries européennes¹⁸.

Le prince Carol a su garder un jugement droit, et tenir tête à ces pressions et chantages, tout en défendant le prestige de son pays. L'analyste Lothar Maier appréciait qu'il est "difficile à comprendre comment ce petit pays avait trouvé la force de résister à la double pression du suzerain et des puissances garantes"¹⁹.

A la fin, l'Etat roumain dut céder et accepter les prétentions de Berlin, en adoptant la loi de janvier 1880. Seulement après cela l'Allemagne, l'Angleterre et la France reconnurent l'indépendance de la Roumanie.

Dans une lettre du 12 mars 1880 adressée à Bismarck, le prince Carol soulignait le rôle que la Roumanie, par sa position géo-stratégique, pourrait jouer dans la "question orientale". Le chef de l'Etat roumain espérait "pouvoir compter, sous toutes les constellations futures, avec le bouclier bienveillant de l'Empire allemand"²⁰.

L'appui diplomatique français manqua lors du Congrès de Berlin et dans les années suivantes : la France fit partie du dernier groupe d'Etats européens à reconnaître l'indépendance de la Roumanie, et ne s'intéressa ni à la transformation de ce royaume, ni à la question danubienne. Il s'agit ici de la politique des Grandes Puissances : toutes n'étaient pas directement concernées par

le Danube, mais elles souhaitaient néanmoins s'octroyer des prérogatives et des droits au détriment des riverains. Notamment par les prises de position de Mihail Kogalniceanu, le gouvernement de Ion C. Bratianu s'est obstinément opposé à ces abus, en rejetant la proposition Barrère, qui réservait à l'Autriche-Hongrie des compétences trop importantes dans le contrôle de tout le trajet navigable du fleuve. L'opposition de la Roumanie a engendré le refroidissement des relations entre Bucarest et Vienne, arrivées en état de conflit diplomatique, dans le cadre duquel Vienne prit des mesures économiques et commerciales discriminatoires contre la Roumanie.

Le Règlement de navigation sur le Danube fut approuvé lors de la Conférence de Londres, en février-mars 1883. Pour se préserver de l'obligation de respecter des décisions pour lesquelles il n'avait pas été consulté, le gouvernement de Bucarest avait refusé d'y participer.

La Roumanie était de plus en plus isolée, car sa politique n'était pas agréée par les Grandes Puissances. C'est l'une des causes qui a déterminé le roi Carol I^{er} et Ion C. Bratianu à s'orienter vers l'alliance avec le monde austro-allemand, "la seule alternative pour le pays car il fallait assurer un climat de sûreté et de sécurité afin de permettre le développement de cet Etat indépendant"²¹. Le gouvernement de Vienne d'une part et Bismarck d'une autre se sont montrés intéressés d'attirer la Roumanie dans leur sphère d'influence, en encourageant Carol I^{er} et Bratianu à se joindre à l'Alliance austro-hongroise²².

Plusieurs visites jalonnèrent la préparation de cette décision : en août 1881, Andrassy fut reçu à Sinaia. En août 1883, Bratianu s'entretint avec Bismarck à Gastein, et Carol I^{er} se rendit à Berlin. Sur son chemin de retour, il fut reçu par l'empereur François Joseph à Vienne²³. A Gastein, Bismarck se montra mécontent que les Roumains continuent à manifester le plus fort de leur sympathie envers la France²⁴.

Le 30 septembre 1883, Bratianu et Kalnoky apposèrent leur signature sur le texte du Traité d'alliance entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie. L'Allemagne y adhéra immédiatement²⁵. Le traité et l'alliance avec l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne constitue la base de la politique extérieure de la Roumanie jusqu'au déclenchement de la Première Guerre Mondiale. Carol I^{er} eut des réticences à renouveler ce traité, car après 1890, la France et la Russie commencèrent à accorder leurs points de vue. Le ministre d'Allemagne à Bucarest, von Bulow, avait alerté Berlin sur l'oscillation de la Roumanie entre la Triple Alliance et la Russie²⁶. Il n'était pas loin de la vérité, et cette hésitation était également une conséquence de l'éloignement du chancelier Otto von Bismarck, qui ne dirigeait plus la diplomatie allemande.

La politique de la France et de l'Angleterre envers la Roumanie eut des conséquences importantes dans les relations économiques et commerciales: alors que les échanges commerciaux franco-roumains diminuèrent de manière notable, la position de l'Allemagne fut renforcée par l'augmentation de son influence économique et financière sur le marché roumain.

En juillet 1885, le Parlement de la Roumanie adopta un nouveau tarif douanier, portant atteinte aux Etats n'ayant pas conclu des conventions commerciales avec l'Etat roumain ; la France faisait partie de ces derniers. Les autorités françaises se sentirent lésées, alors même que le gouvernement roumain avait insisté auprès du gouvernement français pour "réglementer le commerce réciproque par une convention"²⁷.

Selon les mots de C. I. Baicoianu, pour des raisons politiques « qui nous sont étrangères », la France adopta immédiatement "une attitude presque inexplicable"²⁸.

Alors que les hommes politiques roumains s'attachaient à obtenir l'autonomie commerciale du pays, et dans les conditions où l'Autriche-Hongrie, la Russie et l'Allemagne avaient accepté ce souhait légitime, la France avait trouvé bon de détenir, avec l'Angleterre, le record des protestations"²⁹. Une telle attitude n'était pas nouvelle. En 1878, le gouvernement français attirait l'attention des autorités de Bucarest : "Vous n'avez pas le droit de traiter, parce que vous n'avez pas le droit extérieur. Une puissance qui traiterait avec vous n'aurait aucune garantie, car en cas de violation elle ne pourrait vous attaquer sans léses les droits du Sultan, qui protesterait, disant qu'il ne peut laisser envahir son < Empire> "³⁰. Par la suite, Paris a manifesté la même conduite envers les Roumains.

En vertu de la « considération et des sentiments » qui la liait à la France, la Roumanie continua jusqu'en 1885 à accorder au commerce français la clause de la nation la plus favorisée, et cela malgré les taxes « douloureuses » auxquelles son propre commerce avec ce pays fut soumis"³¹. En 1885, lors de la préparation de la mise en place du nouveau tarif douanier, un échange de notes diplomatiques eut lieu entre Bucarest et Paris. Mais, comme nous le constatons à travers la note du 27 mars, des « considérations d'ordres politique et économique » empêchaient le gouvernement roumain d'accepter les conditions proposées par le gouvernement français dans sa note du 24 mars 1885. Les termes exacts de cette réponse sont les suivants : "le gouvernement royal regrette de se trouver dans la nécessité de ne pouvoir accueillir la proposition du gouvernement de la République, tendant à la conclusion d'un arrangement commercial sur la base de la clause de la nation la plus favorisée, arrangement qui prendrait fin à l'expiration de la Convention austro-roumaine ... Les bonnes dispositions dont le gouvernement roumain a été,

de tout temps, animé quant au développement des rapports économiques avec la France, ne sauraient être méconnues. C'est dans cet esprit qu'a été votée la loi du 25 juillet 1878... Grâce à cet ensemble de dispositions et particulièrement à la loi précitée, appliquée dans un sens large et favorable aux intérêts du commerce français, la France a bénéficié, pendant les neuf années écoulées depuis la conclusion de la Convention austro-roumaine, des avantages spéciaux accordés à l'Autriche-Hongrie en qualité de pays limitrophe... Les ouvertures que M. Jules Ferry, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères, a bien voulu faire dans ce sens au printemps de l'année dernière à M. Stourdza, prédécesseur de M. Câmpineanu, ont été accueillies avec une vive satisfaction par le gouvernement royal. Mais, aucune démarche n'a été faite à Bucarest par le représentant de la République et aucune suite pratique n'a été donnée aux intentions du gouvernement français³².

Ces arguments ne furent pas acceptés, car le ministre du Commerce écrivit au ministre des Affaires Etrangères : "en droit les relations commerciales de la France avec la Roumanie doivent être réglées par le traité franco-turc de 1861, dont l'article 17 stipule que le dit traité sera exécutoire dans toutes les provinces de l'Empire Ottoman et dans les Principautés Unies de la Moldavie et de Valachie"³³.

Le gouvernement français finit par recourir à des représailles. Par la loi adoptée le 8 août 1885, les marchandises roumaines étaient soumises, à l'entrée en France, à une taxe de 50%. Cette mesure prohibait tout simplement les exportations roumaines en France.

Cette situation anormale entre les deux pays dura jusqu'au 16 juin 1886, date à laquelle la Convention commerciale roumano-française fut conclue sur la base de la clause de la nation la plus favorisée. Les échanges réciproques revinrent en quelque sorte à la normalité.

A partir de 1886, lorsque la maison Oppenheim introduisit les financements allemands en Roumanie, un monopole fut institué sur les affaires financières extérieures de Roumanie, qui dura près de cinquante ans³⁴.

Embarassées par la l'offensive allemande, les financiers français ne délaissèrent pourtant pas le marché roumain, où ils suivaient de près les investissements allemands. Mais pendant les trois décennies du XIX^e siècle, les financiers français participèrent avec des cotes extrêmement réduites aux emprunts extérieurs de la Roumanie.

Pendant ces trois décennies, les petites banques allemandes et françaises représentèrent le plus puissant syndicat bancaire et le principal créancier de l'Etat roumain³⁵.

Assez fréquemment, et sans que cela se justifie à chaque fois, les banques françaises, auxquelles les Roumains s'adressaient en premier lieu hésitaient ou refusaient d'accorder toutes seules des crédits à la Roumanie, préférant s'associer avec les banques allemandes, et conserver une position secondaire dans cette participation.

Vers 1900, « une diffusion lente d'une partie des titres des emprunts extérieurs de la Roumanie, placés initialement sur le marché allemand » fut orientée vers le marché français³⁶.

En 1898, le marché financier allemand absorbait 62% du nombre total des titres placés initialement, et le marché français 28% à peu près³⁷.

Les gouvernements de Bucarest ont été obligés de s'adresser tout d'abord aux banques allemandes, ce qui a permis aux financiers allemands de maintenir leurs homologues français au plan secondaire, et d'imposer de lourdes conditions à l'Etat roumain.

Dans cette situation, les autorités roumaines se sont adressées au marché financier français, en sollicitant, au début de l'année 1894, un emprunt sans partenaires. Afin de donner une réponse favorable, les banques françaises ont constitué un syndicat, mais, comme d'habitude, la somme offerte était inférieure à celle que les banques allemandes proposaient³⁸.

En 1899, en raison de la conjoncture financière internationale peu favorable, les banques françaises rejetèrent une fois de plus la demande du gouvernement roumain, ce qui contribua à la diminution de l'influence de la France en Roumanie. En échange, les banquiers allemands acceptèrent à nouveau de créditer l'Etat roumain³⁹.

Le poids important du capital allemand sur le marché financier de la Roumanie a déterminé la multiplication des échanges commerciaux roumano-allemandes. Le 1^{er} avril 1900, lorsque la dette publique de l'Etat roumain s'élevait à 1.450 millions de lei, sa dette envers l'Allemagne était de 1.200 millions de lei⁴⁰.

Le 31 juillet 1902, alors que l'Etat roumain avait démarré des négociations d'emprunt avec les banques parisiennes, Delcassé, le ministre des Affaires Etrangères français signalait au ministre des Finances, Caillaux, que « les relations politiques très étroites de la Roumanie avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie sont telles que nous n'avons pas d'intérêt à faire des efforts pour faciliter la combinaison financière envisagée par le cabinet de Bucarest »⁴¹.

L'Etat roumain a souffert de l'orientation de la politique commerciale et douanière mise en œuvre par les Grandes Puissances, et surtout par l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. La Convention commerciale conclue en 1875 avec

l'Autriche-Hongrie avait engendré principalement des pertes pour la Roumanie, et amené inévitablement la guerre douanière que les deux Etats se firent entre 1886 et 1890.

Au courant des avantages que Vienne et Budapest avaient obtenus par cette convention, la Russie, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique et la Hollande se sont montrées intéressées à conclure au plus tôt des arrangements similaires.

Selon ce même précédent, le Consul de France à Galati estimait que la France avait plutôt intérêt d'attendre, car plus tard, elle profiterait de toutes les concessions déjà accordées aux premiers signataires, et pourrait, ainsi, œuvrer pour en obtenir d'autres⁴².

En novembre 1877, la Convention commerciale roumano-allemande fut signée. Son contenu était pratiquement identique à celui de la convention roumano-austro-hongroise, et le commerce austro-hongrois en tirait des avantages considérables. Lors de l'intervention sur ce sujet au Parlement de Berlin, il fut dit : « Dans l'état actuel de choses, les conditions de la Roumanie n'imposent aucun sacrifice à l'Allemagne, alors que nous avons obtenu non seulement le tarif accordé dans la Convention avec l'Autriche-Hongrie, exceptionnellement avantageux par rapport au tarif général roumain, mais aussi la réduction d'une série d'articles, qui passent en dessous des taxes conventionnelles austro-hongroises »⁴³.

Cette situation sera pratiquement généralisée, car dans ses traités avec l'Allemagne, mais aussi avec les autres Etats, l'Etat roumain n'obtint aucun avantage spécial en sa faveur⁴⁴.

Sur la base des conventions commerciales conclues, le Parlement de la Roumanie décida en juin 1899 la mise en œuvre du nouveau tarif douanier autonome, différent de celui des autres Etats européens. Ce tarif était conçu afin de ne vexer les intérêts de personne⁴⁵. L'Angleterre mise à part, tous les autres Etats européens avec lesquels la Roumanie entretenait des relations commerciales rejetèrent ce tarif, en argumentant que « pour un tarif, soit-il autonome, dans lequel on ne retrouve pas assez ses intérêts généraux, on ne peut accorder que le tarif général »⁴⁶.

L'attitude rigide de l'Allemagne avait pour conséquence le découragement de l'exportation roumaine de céréales vers ce pays. Les efforts et les démarches entrepris par les autorités roumaines « afin de prouver l'injustice subie... sont restés sans résultat »⁴⁷.

Pendant les trois décennies du XIX^e siècle, les relations commerciales roumano-françaises ont de toute évidence bien regressé. Jusqu'en 1878, la France était en troisième position des échanges commerciaux de la Roumanie, après

l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre. Pendant la période 1881-1885, elle passa en quatrième position, devancée par l'Allemagne. A quelques variations près, cette situation se perpétua pendant la période suivante. En 1891 – 1900, les exportations vers la France occupaient la sixième position, après celles destinées à la Belgique, l'Autriche-Hongrie, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie.

Alors que la France perdait du terrain dans le domaine politique, financier, et commercial de ses relations avec la Roumanie, la position de l'Allemagne n'arrêtait pas de se renforcer, et l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre maintenaient avec constance leur position.

¹ *Correspondance diplomatique sous le roi Charles I*, Paris, 1923, p. 88

² N. Iorga, *Locul romanilor in istoria universală*, Editura Stiintifica si Enciclopedica, Bucuresti, 1985, p. 413.

³ Sorin Cristescu, *Epistolar inédit: Carol I-Otto von Bismarck, O cale spre Europa, dar care ?*, p.2

⁴ *Ibidem*

⁵ N.Iorga, *Histoire des relations entre la France et les Roumains*, Paris, 1917, p. 19

⁶ *Documente privind istoria Romaniei. Razboiul pentru independenta*, vol. I, partea a II-a, Bucuresti, 1954, p.399

⁷ Iulian Oncescu, *Romania in Politica orientala a Frantei(1866-1979)*, Editura Transversal, Targoviste, 2007, p.284

⁸ *Ibidem*

⁹ *Ibidem*, p. 285

¹⁰ Arhivele Nationale ale Romaniei, *Independenta Romaniei in constiinta europeana*, Bucuresti, 1997, pp. 293-294

¹¹ Iulian Oncescu, *op. cit.*, p. 295

¹² *Ibidem*, pp. 296-297

¹³ Dan Berindei, *Societatea Romaneasca in vremea lui Carol I (1866-1876)*, Editura Elion, Bucuresti, 2002, p.19

¹⁴ *Ibidem*, p.195

¹⁵ Sorin Damean, *Romania si Congresul de la Berlin, (1878)*, Editura Mica Valahie, Bucuresti, 2005, p.95

¹⁶ *Ibidem*, p.97

¹⁷ Dan Berindei, *op.cit.*, p.69

¹⁸ Sorin Liviu Damean, *Diplomati englezi in Romania,1881-1914*, Editura Universitaria V Craiova, 2009, p.243

¹⁹ *Memoriile Regelui Carol I al Romaniei, de un martor ocular*, vol.III, Bucuresti, p.179

²⁰ Sorin Liviu Damean, *Diplomati englezi*, p.328

²¹ Vasile Cristian, *Politica externa a Romaniei 1878-1914*, in *Istoria Romanilor*, vol. VII, tom II, 2008, p.249

²² Gheorghe Bratianu, *Bismarck si Ion Bratianu*, "Revista Istorica Romana", V.1935, pp. 13-17

²³ Sorin Liviu Damean, *Diplomati englezi*, p.35

²⁴ Constantin I.Baicoianu, *Istoria politicii noastre vamale si comerciale de la Regulamentul Organic si pana in present*, Bucuresti,1904,p. 244

²⁵ *Ibidem*

²⁶*Ibidem*, p. 245

²⁷*Ibidem*

²⁸*Ibidem*, pp. 246-247

²⁹*Ibidem*

³⁰*Ibidem*, p. 248

³¹Daniela Busa, *Interesele financiar-economice ale puterilor europene in Romania la sfarsitul secolului al XIX-lea si la inceputul secolului al XX-lea*, in *Romania si geopolitica marilor puteri, 1718-1918*, Editura Oscar Print, Bucuresti, 2009, p. 196

³²*Ibidem*, p. 197

³³*Ibidem*

³⁴*Ibidem*, pp. 197-198

³⁵*Ibidem*, pp. 295-206

³⁶*Ibidem*, p. 198

³⁷*Dezbaterile Adunarii Deputatilor, 1899-1900*, nr. 65, p. 1160

³⁸*Documents Diplomatiques Français, (1871-1914), 2^e série (1901-1914), vol.I, Paris, 193-*, pp. 69 si 637

³⁹Vasile Cristian, *op. cit.*, p. 283

⁴⁰Arhiva Ministerului de Externe al Frantei, Fond Correspondance Commerciale, Galati, 1871-1877, tome 4, depesa 11 din 7 august 1875, fila 257

⁴¹Constantin I. Baicoianu, *op.cit.*, p. 170

⁴²*Ibidem*

⁴³*Ibidem*, 403

⁴⁴*Ibidem*, p. 404

⁴⁵*Ibidem*, p. 405

⁴⁶*Ibidem*

⁴⁷*Ibidem*